

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 11 JANVIER 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
« LE BIVOUAC »**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Jim O'Brien, conseiller, district #2  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Hélène Thibault, conseillère, district #4  
Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il offre à la population ses Meilleurs Vœux en ce début d'année 2011 et informe l'assemblée du décès de monsieur Fernand Lucchesi qui fut maire de Fossambault-sur-le-Lac de 1972 à 1987.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance spéciale du 21 décembre 2010 (budget)

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 décembre 2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2010

5.3 Autorisation de signature / Effets bancaires

5.4 Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt financés

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Adoption du Règlement numéro 10290-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9050 décrétant un emprunt de 60 000 \$ pour des travaux d'ajout et d'installation de bornes-fontaines

6.3 Adoption du Règlement numéro 10310-2011 déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection lors d'un processus d'appel d'offres

6.4 Présentation du projet de Règlement numéro 10320-2011 modifiant le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux

6.5 Avis de motion – Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier la répartition du territoire en zones et de modifier la grille des spécifications ainsi que le Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 afin de modifier les normes minimales régissant les lots desservis, non desservis et partiellement desservis

- 6.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les dispositions concernant les droits acquis sur le remplacement de constructions dérogatoires
- 6.7 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2011
- 6.8 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2011
- 6.9 Octroi des subventions 2011 aux organismes accrédités de la Ville
- 6.10 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2011
- 6.11 Appui au projet de gestion des boues de fosses septiques de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.12 Engagement d'un inspecteur en bâtiments et environnement
- 6.13 Engagement d'un ouvrier spécialisé
- 6.14 Modification du poste de journalier, Classe 2 / Karl Martel
- 6.15 Mandat d'honoraires professionnels / Étude concernant les étangs aérés / CIMA+
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Recensement de Statistiques Canada
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2010
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**01-01-2011**

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 6.16 Autorisation de signature d'un protocole d'entente / Domaine de la Rivière-aux-Pins

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**02-01-2011**

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance spéciale du 21 décembre 2010 (budget)**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 décembre et spéciale du 21 décembre 2010 tels que déposés.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 H 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Les questions ont porté sur :

1. Le Plan triennal d'immobilisations
2. Fossés dans le secteur des Boisés Napoléon
3. Abri postal, rue des Étangs

Fin de la première période de questions à 20 h 25.

#### 4. CORRESPONDANCE

Aucune d'intérêt général.

#### 5. GESTION DES FINANCES

##### 5.1 **Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 décembre 2010**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2010 et les invite à le consulter.

**03-01-2011**

##### 5.2 **Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 décembre 2010**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2010 totalisant 307 886,91 \$ et comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 2 275 \$ et 55 140,73 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 1000857 à ENB 1000897.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2010 totalisant une somme de 307 886,91 \$ et la liste des engagements ENB 1000857 à ENB 1000897, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**04-01-2011**

##### 5.3 **Autorisation de signature / Effets bancaires**

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de madame Sylvie St-Onge à titre de contrôleur des finances de la Ville selon la résolution 151-06-2010 datée du 15 juin 2010 ;

ATTENDU la modification du titre de madame St-Onge pour celui de trésorière adjointe en date du 29 novembre 2010;

ATTENDU la nomination de monsieur Michael Tuppert à titre de maire suppléant pour

l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser madame Sylvie St-Onge, trésorière adjointe, à signer les chèques émis par la ville de Fossambault-sur-le-Lac, en remplacement de madame Lucie Mainguy.

D'autoriser monsieur Michael Tuppert à signer les chèques émis par la ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2011, en remplacement de monsieur Jean Perron;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**05-01-2011**

#### **5.4 Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt financés**

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense » et «nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac demande au Ministère d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. AFFAIRES COURANTES**

**06-01-2011**

### **6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA**

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 14 décembre 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**07-01-2011**

### **6.2 Adoption du Règlement numéro 10290-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9050 décrétant un emprunt de 60 000 \$ pour des travaux d'ajout et d'installation de bornes-fontaines**

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier l'article 6 du Règlement numéro 2007-01-9050;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 7 décembre 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à chacun des membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le *Règlement numéro 10290-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9050 décrétant un emprunt de 60 000 \$ pour des travaux d'ajout et d'installation de bornes-fontaines*, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**08-01-2011**

**6.3 Adoption du Règlement numéro 10310-2011 déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection lors d'un processus d'appel d'offres**

Dans le cadre de sa Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 décembre dernier, la Ville désire déléguer au directeur général et trésorier et à la trésorière adjointe le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues, et tirer les conclusions qui s'imposent.

ATTENDU la disposition de l'article 576-3-1.2 de la *Loi des Cités et Villes* qui précise que les organismes municipaux doivent adopter une Politique de gestion contractuelle, laquelle doit prévoir certaines mesures prescrites par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE par l'adoption, le 7 décembre 2010, de sa Politique de gestion contractuelle, la ville de Fossambault-sur-le-Lac prévoit une série de mesures visant à accroître l'intégrité et la transparence en matière d'attribution de ses contrats;

ATTENDU QUE l'une de ces mesures a pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts soit, entre autres, en déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection au directeur général et trésorier et à la trésorière adjointe de la Ville lors d'un processus d'appel d'offres;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur le maire Jean Laliberté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement intitulé « *Règlement numéro 10310-2011 déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection lors d'un processus d'appel d'offres* », lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.4 Présentation du projet de Règlement numéro 10320-2011 modifiant le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) ;

ATTENDU que la ville de Fossambault-sur-le-Lac peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, moi, le conseiller Jean Perron, présente le projet de Règlement numéro 10320-2011 modifiant le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit, et qui sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière du conseil.

**6.5 Avis de motion – Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier la répartition du territoire en zones et de modifier la grille des spécifications ainsi que le Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 afin de modifier les normes minimales régissant les lots desservis, non desservis et partiellement desservis**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement omnibus ayant pour effet de modifier les règlements suivants :

- Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier la répartition du territoire en zones et de modifier la grille des spécifications;
- Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 afin de modifier les normes minimales régissant les lots desservis, non desservis et partiellement desservis.

**6.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les dispositions concernant les droits acquis sur le remplacement de constructions dérogatoires**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les dispositions concernant les droits acquis sur le remplacement de constructions dérogatoires.

09-01-2011

**6.7 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2011**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire favoriser la participation de la population aux activités de loisirs offertes par les municipalités voisines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire 2011 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

10-01-2011

**6.8 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2011**

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention de reconnaissance des naissances 2011 tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

11-01-2011

**6.9 Octroi des subventions 2011 aux organismes accrédités de la Ville**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2011, considérant une contribution de 300 \$ par enfant et de 5 \$ par adulte, ainsi que les subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires, à savoir :

**Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville**

Organisme	Inscriptions retenues	Subvention unitaire	Total
Corporation nautique de Fossambault	83	300 \$	24 900 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph	72	300 \$	21 600 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	94	5 \$	470 \$
Club de shuffleboard de Fossambault	29	5 \$	145 \$
Club de voile Ontaritz	7	300 \$	2 100 \$
	27	5 \$	135 \$
Club des loisirs du DRAP	54	5 \$	270 \$
<b>TOTAL</b>			<b>49 620 \$</b>

**Subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires**

Organisme	Nature de la subvention	Montant
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	Brunch, épiluchette, fête fam., Olympiades, feux d'artifices	7 000 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	Infrastructures (restaurer terrains de tennis)	2 500 \$
	Acquisition d'équipement (1 laser, 3 kayaks)	3 200 \$
Comité d'orientation et dépannage	Participation annuelle	1 700 \$
Fondation médicale de la Jacques-Cartier	Participation aux soins de santé	1 000 \$
CJSR la TVC Portneuvoise	Participation annuelle	700 \$
Fabrique Ste-Catherine	Participation annuelle	300 \$
Popote et Multi-Services	Participation annuelle	300 \$
<b>TOTAL</b>		<b>16 700 \$</b>

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12-01-2011**

**6.10 Nomination des organismes de loisirs et culture reconnus pour 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Politique de loisirs et culture de la Ville permet au conseil municipal de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces organismes aient un accès gratuit aux réservations de locaux municipaux et au photocopieur ;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU :

DE reconnaître, pour l'année 2011, et à titre d'organismes reconnus, les comités suivants :

- Comité du Whist militaire
- Comité de la Saint-Sylvestre 2011

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13-01-2011**

**6.11 Appui au projet de gestion des boues de fosses septiques de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)**

Dans le but d'établir, de maintenir et de régir un service de gestion des boues de fosses septiques ou de rétention des bâtiments localisés sur son territoire, la Ville désire se joindre aux municipalités des MRC de la Jacques-Cartier et de Portneuf afin de diminuer les coûts de traitement de cette opération.

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a mandaté la firme d'ingénieurs-conseils BPR pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le traitement des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE le résultat de cette étude a été déposé aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux maires des deux MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE la solution de traitement la plus avantageuse nécessite des immobilisations estimées à 1 533 497 \$ et des coûts annuels d'opération de 90 000 \$;

ATTENDU QU'en ajoutant les coûts de transport aux dépenses ci-dessus mentionnées, cela permet d'estimer le coût annuel par vidange à 71,29 \$ en tenant compte de la participation obligatoire de toutes les municipalités membres de la Régie;

ATTENDU QU'avant de poursuivre les démarches dans ce dossier, la Régie demande un appui au projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac appuie le projet de construction d'un centre de traitement des boues de fosses septiques, lequel donnera lieu à l'adoption, par la Régie, d'un règlement d'emprunt qui devra être approuvé par toutes les municipalités membres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14-01-2011**

**6.12 Engagement d'un inspecteur en bâtiments et environnement**

ATTENDU que la Ville désire améliorer la qualité des services à la population;

ATTENDU les besoins accrus au niveau du secteur de l'urbanisme;

ATTENDU que monsieur Jonathan Tremblay a déjà occupé le poste de stagiaire et d'inspecteur adjoint en bâtiments et environnement;

ATTENDU les recommandations apportées par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Jonathan Tremblay à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement, rétroactivement au 5 janvier 2011. Le salaire est fixé à l'échelon 2 de la catégorie « Professionnel ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15-01-2011**

### **6.13 Engagement d'un ouvrier spécialisé**

ATTENDU que la Ville désire améliorer la qualité des services à la population;

ATTENDU les besoins accrus au niveau du secteur des travaux publics;

ATTENDU que monsieur Jocelyn Bédard a déjà occupé le poste de journalier pour la période estivale 2010;

ATTENDU les recommandations favorables du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Jocelyn Bédard à titre d'ouvrier spécialisé pour une durée minimale annuelle de 42 semaines. Le salaire est fixé à l'échelon 6 de la catégorie « Journalier, classe 4 ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16-01-2011**

### **6.14 Modification du poste de journalier, classe 2 / Karl Martel**

ATTENDU les besoins accrus au niveau du secteur des travaux publics;

ATTENDU que monsieur Karl Martel occupe déjà le poste de journalier pour une période de 42 semaines par année;

ATTENDU les recommandations favorables du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal augmente à 52 le nombre de semaines de travail de monsieur Karl Martel, celui-ci devenant ainsi un employé régulier à temps plein de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



17-01-2011

**6.15 Mandat d'honoraires professionnels / Étude concernant les étangs aérés / CIMA+**

La Ville désire faire évaluer l'état de la situation actuelle des étangs aérés et des travaux susceptibles d'être réalisés afin de les maintenir conformes.

ATTENDU la proposition d'honoraires professionnels déposée par la firme CIMA + en date du 7 janvier 2011 pour réaliser une étude de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater la firme CIMA + conformément à leur proposition déposée en date du 7 janvier 2011 au montant de 10 413,75 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

18-01-2011

**6.16 Autorisation de signature d'un protocole d'entente / Domaine de la Rivière-aux-Pins**

ATTENDU que la ville de Fossambault-sur-le-Lac et le Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) désirent mettre fin à l'entente actuelle liant les parties, laquelle est datée du 28 juin 1988, concernant la taxation des roulottes non portées au rôle;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu entre les parties concernées;

ATTENDU la nouvelle entente intervenue entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer un nouveau protocole d'entente avec le DRAP concernant la taxation des roulottes non portées au rôle, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. PARTIE INFORMATIVE**

**7.1 Recensement de Statistiques Canada**

Monsieur le Maire informe la population que Statistiques Canada procédera à un recensement au cours du printemps 2011. L'information se retrouvera également sur le site Internet de la Ville.

## **7.2 Journal « L'Entre-Guillemets »**

Monsieur le Maire informe la population que la première publication 2011 du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 17 janvier prochain et traite majoritairement du budget 2011.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **8.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2010**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2010 et invite les membres du conseil à la consulter.

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 21 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les travaux d'infrastructures qui seront effectués au secteur Le Plateau.

Fin de la seconde période de questions à 21 h 15.

**19-01-2010**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier